

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALC et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1897 Société : ND MAG 8827

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : NAHLI Fatima.

Date de naissance : 30-10-73

Adresse : 5, rue Hassan II, 2e étage

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

PHARMACIE
UNIVERSELLE CASA SARL AU
398, Bd Béchir Roudani
Casablanca
Tél: 0522.25.31.42

Date

Montant de la Facture

05/06/12

42.92

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Cœfficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM	PC	IM	IV
----	----	----	----

Montant détaillé des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
			DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
			FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	G B
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
	<input type="text"/>		
<img alt			

الصيدلية العالمية PHÄRMACIE UNIVERSELLE

Mme BENCHEKROUN R. ép. BAUMEL

Pharmacienne Diplômée de la Faculté
de Médecine et Pharmacie de CAEN

398, Bd Brahim Roudani
2, rue de l'Esterei - CASABLANCA
Téléphone : 05 22 25 31 42

Casablanca, le 25/06/2022

FACTURE N°.....

M doit

Quantité	Désignation	P. U.	TOTAL
3	RhinfedreD 500 mg	14,30	42,90
1	LOT : 210650 EXP : 04/2024 PPV : 14,30DH	14,30	14,30
1	LOT : 211140 EXP : 09/2024 PPV : 14,30DH	14,30	14,30
	Arrêtée la Facture à la somme de.....		42,90

RHINOFEBRAL®

A LA VITAMINE C



rhumes, rhinites
rhinites allergiques
rhinopharyngites
état grippal

20 GÉLULES

FORMULE :

Paracétamol	240 mg
Maléate de chlorphénamine	3,20 mg
Acide ascorbique (vitamine C)	100 mg

Excipients : silice colloïdale anhydre, talc, stéarate de magnésium. Pour une gélule.

composition de l'enveloppe de la gélule :

Gélatine, bleu patenté V (E131), érythrosine (E127), dioxyde de titane (E171).

FORME PHARMACEUTIQUE :

Gélule, boîte de 20.

CLASSE PHARMACO-THÉRAPEUTIQUE :

ANTALGIQUE et ANTIPYRETIQUE

ANTIHISTAMINIQUE INHIBITEUR DES RECEPTEURS H₁

DANS QUELS CAS UTILISER CE MÉDICAMENT :

Ce médicament contient du paracétamol, un antihistaminique, la chlorphénamine et de la vitamine C. Il est indiqué pour le traitement symptomatique de l'écoulement nasal lors d'un rhume avec maux de tête et/ou fièvre, chez l'adulte et l'enfant de plus de 12 ans.

CONTRE-INDICATIONS :

Ce médicament NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ dans les cas suivants :

- allergie connue au paracétamol ou aux antihistaminiques.
- maladie grave du foie,
- difficulté pour uriner d'origine prostatique ou autre.
- glaucome.

Ce médicament ne doit généralement pas être utilisé pendant l'allaitement.

EN CAS DE DOUCE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPÉCIALES :

En cas de surdosage ou de prise par erreur d'une dose élevée, prévenir immédiatement un médecin. La prise concomitante de ce médicament en association avec l'alcool ou tous les médicaments comprenant de l'alcool est déconseillée (voir Interactions médicamenteuses ou autres interactions). En cas de survenue d'écoulement nasal purulent comme en cas d'aggravation ou en l'absence d'amélioration de votre état au bout de 5 jours de traitement (persistance de fièvre...) **CONSULTEZ UN MEDECIN.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Il existe des médicaments plus adaptés pour les enfants de moins de 12 ans.

Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

En cas de persistance de fièvre ou de douleur et compte tenu les posologies recommandées, prenez l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Des précautions sont nécessaires chez les personnes âgées présentant des troubles de la prostate, prédisposées aux constipations chroniques, aux vertiges ou à la somnolence.

En cas de maladie grave du foie ou des reins, prévalez votre médecin afin qu'il puisse adapter la posologie. Ce médicament peut entraîner une somnolence, majorée par l'alcool :

- il est préférable de commencer le traitement un soir,
- et d'éviter les médicaments contenant de l'alcool pendant la durée du traitement.

EN CAS DE DOUCE, N'HESITEZ PAS A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS :

Signalez que vous prenez ce médicament si votre médecin vous prescrit un dosage du taux d'acide urique ou de sucre dans le sang

AFIN D'ÉVITER D'ÉVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MÉDICAMENTS, IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

Ce médicament DOIT ETRE ÉVITÉ en association avec l'alcool ou tous les médicaments comprenant de l'alcool (voir Mises en garde spéciales).